

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni en visioconférence, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 précisant que « *Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence* ».

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28 (pour le vote des décisions, du C.R., du P.V et des délibérations n° 1 et n° 2)
29 (pour le vote des délibérations n° 3 à n° 7 et n° 9 et n° 10)
30 (pour le vote des délibérations n° 8, n° 11 à n° 24)

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, NOTARIANNI-RATAJSKI, AMOURI, SANCHEZ, CHENU (pour le vote des délibérations n° 8, n° 11 à n° 24), DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA (pour le vote des délibérations n° 3 à n° 24).

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT (pouvoir à Madame LEMOINE), Monsieur BIREMBAUT (pouvoir à Monsieur CRASNAULT), Monsieur FEDDAL (pouvoir à Monsieur AMOURI), Monsieur CHENU (pouvoir à Monsieur BRAILLY, pour le vote des Décisions, du C.R., du P.V., des délibérations n° 1 à 7, des délibérations n° 9 et n° 10), Madame GAJDA (pouvoir à Monsieur HOCHART, pour le vote des décisions, du C.R., du P.V. et des délibérations n° 1 et n° 2).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur SANCHEZ Thomas** comme Secrétaire de Séance.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis sa précédente réunion.

Le compte-rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Octobre sont adoptés à **l'Unanimité des présents**.

DELIBERATION N° 1 : MODALITÉS DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE À DISTANCE.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE**, pour le Conseil Municipal en vidéoconférence, les modalités d'identification des participants (*appel nominatif et lecture des pouvoirs à haute voix*), d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin (*vote au scrutin public à l'appel nominal pour les votes contre et les abstentions*).

DELIBERATION N° 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR. MODIFICATIONS.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AJOUTE** à l'article 28 – Expression des conseillers municipaux dans les supports de communication de la commune, un troisième alinéa intitulé comme suit :

« Sur la page éditée par la commune sur le site Facebook »

DELIBERATION N° 3 : COMMISSIONS MUNICIPALES – CRÉATION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **CRÉÉ** une nouvelle commission de travail prévention santé – risques épidémiques et naturels – handicap.

● **DESIGNE**, dans le respect de la représentation proportionnelle les membres de cette commission, ci-dessous :

- Madame THUROTTE E.
- Monsieur BIREMBAUT B.
- Madame MOHAMED Y.
- Madame MIRASOLA C.
- Monsieur AUDIN D.
- Madame ATTEN E.
- Madame LEMOINE S.
- Monsieur BRAILLY F.

DELIBERATION N° 4 : DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet relatif aux modalités de gestion du futur centre aqualudique.

DELIBERATION N° 5 : BUDGET PRINCIPAL 2020. Vote de la Décision Modificative n° 2.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRÊTE** la décision modificative n° 2 à la somme de **+592.154,00 €** :

- Section d'investissement **+178.535,00 €**
- Section de fonctionnement **+413.619,00 €**

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 6 : BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISES 2020. Vote de la Décision Modificative n° 2.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRÊTE** la décision modificative n° 2 à la somme de **+5.775,00 €** :

- Section d'investissement : **+775,00 €**
- Section de fonctionnement : **+5.000,00 €**

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 7/1 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021. BUDGET PRINCIPAL.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} Janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain Budget Primitif.

● **ARRÊTE** le montant et l'affectation des crédits de façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM)	Autorisations de crédits jusqu'au vote du BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	33 400,00€	8 350,00€
21	Immobilisations corporelles	3 688 063,00€	922 015,75€
23	Immobilisations en cours (<i>hors AP</i>)	1 412 970,22€	353 242,55€

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 7/2 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021. BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISES.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} Janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain Budget Primitif.

- **ARRÊTE** le montant et l'affectation des crédits de façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM)	Autorisations de crédits jusqu'au vote du BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00€	450,00€
21	Immobilisations corporelles	25 000,00€	6 250,00€

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 8 : AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS AUTOUR DU CINÉMA. Dossier de demande de subvention au titre du dispositif COEUR DE VILLE.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le budget et le plan de financement de l'opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au Conseil Régional au titre du dispositif Cœur de Ville pour un montant de **112 492.45 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	2500.00 €	Conseil Régional	
Travaux VRD	181 693.95 €	Dispositif Cœur de Ville	112 492 .45€
Eclairage public	9676.62 €	FCTVA (16.404 % du TTC)	44 287.83 €
Vidéoprotection	28 614.33 €	Autofinancement communal	113 201.60 €
Plantations/mobilier urbain	2 500.00 €		
TOTAL DES DEPENSES H.T	224 984.90€		
T.V.A.	44 996.98€		
TOTAL DES DEPENSES TTC :	269 981.88€	TOTAL DES RECETTES TTC :	269 981.88€

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 9 : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET. Modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRÊTE** le tableau des effectifs permanents à temps complet (*création d'un poste de Rédacteur, de deux postes d'Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} classe, d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal, d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, de sept postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} classe, d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe, d'un poste d'Adjoint d'animation Principal de 1^{ère} classe, de deux postes d'ATSEM Principaux de 1^{ère} classe et d'un poste d'agent social*).

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 10 : PERSONNEL TITULAIRE. EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET. Modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **ARRÊTE** le tableau des effectifs à temps non complet (*création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à raison de 10 heures hebdomadaires*).

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 11 : ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIRIES (*salage et déneigement*). APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT – ANNEES 2021-2024.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE** l'acte d'engagement présenté par la société JEAN LEFEBVRE NORD – ZA les Pierres Blanches – Rue Louis Petit – 59220 DENAIN (*montant minimum annuel : 5 000 € HT – montant maximum annuel : 150 000 € HT*).

● **AUTORISE**, Madame le Maire, à signer ces actes d'engagements.

● **AUTORISE**, Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

Il est précisé que Monsieur CYBURSKI, intéressé par la délibération, n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 12 : FOURNITURE DE PETIT MATERIEL ET DE MATERIAUX POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE** les actes d'engagements présentés :

- Pour le lot 1 : « Quincaillerie et outillage à mains » :

La société LEGALLAIS - 7, rue d'Atalante - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

- Montant minimum annuel : 3 000 € HT
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT

- Pour le lot 2 : « Matériel sanitaire et matériel de plomberie » :

La société LEGALLAIS - 7, rue d'Atalante - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

- Montant minimum annuel : 2 000 € HT
- Montant maximum annuel : 30 000 € HT

- Pour le lot 3 : « Matériel de métallerie » :

La société ARCELORMITTAL – Ets de Langon – ZI Couloumey – 21 Avenue Léon Jouhaux – BP155 – 33213 LANGON Cedex

- Montant minimum annuel : 2 000 € HT
- Montant maximum annuel : 25 000 € HT

- Pour le lot 4 : « Petit matériel électrique » :

La société REXEL - 13 boulevard du Fort de Vaux 75838 PARIS CEDEX 17

- Montant minimum annuel : 5 000 € HT
- Montant maximum annuel : 80 000 € HT

- Pour le lot 5 : « Peintures, enduits et accessoires spécifiques » :

La société TOLLENS - 71 Bd du Général Leclerc 92583 CLICHY

- Montant minimum annuel : 4 000 € HT
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT

- Pour le lot 6 : « Matériel et matériaux pour gros œuvre et second œuvre » :

La société DISPANO - 2080, Avenue des Landiers 73024 – CHAMBERY Cédex

- Montant minimum annuel : 4 000 € HT
- Montant maximum annuel : 50 000 € HT

- **AUTORISE**, Madame le Maire, à signer ces actes d'engagements
- **AUTORISE**, Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

DELIBERATION N° 13 : RD449. Boulevard de Verdun PR 0+240. Convention relative à l'implantation d'une signalisation et à leur entretien ultérieur. CONV 20 RD 449 DENAI SIGN 126.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à l'implantation d'une signalisation, référencée CONV 20 RD 449 DENAI SIGN 126.

DELIBERATION N° 14 : SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL.

**Contractualisation entre la Ville et la plate-forme d'e-commerce
www.mescommercantsdugrandhainaut.com**

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la démarche globale d'adhésion à la plate-forme soutenue par la CCI Grand Hainaut « *mescommercantsdugrandhainaut.com* ».
- **APPROUVE** la création d'un portail local « *ville de Denain* ».
- **APPROUVE** la dépense de 5 000 € HT et **PRECISE** qu'elle sera imputée à l'article 2051-94.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions au meilleur taux possible auprès du Conseil Régional Hauts de France.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DELIBERATION N° 15 : INDEMNISATION AMIABLE DE COMMERCES SUITE AUX TRAVAUX PUBLICS DE LA PLACE GAMBETTA.

Après en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le principe de l'indemnisation amiable pour les commerces O PETIT PARIS, SALON ADELIN ET ANTOINETTE et LE LOUVRE DE DENAIN.
- **APPROUVE** les propositions d'indemnisation effectuée par la Commission, comme suit :
 - Commerce **O PETIT PARIS : 1.800 €**
 - Commerce **SALON ADELIN ET ANTOINETTE : 9.900 €**
 - Commerce **LE LOUVRE DE DENAIN : 1.620 €**
- **AUTORISE** la notification de ces propositions aux commerçants concernés.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions et mandatements qui en découleront.

Il est précisé que Madame Anne-Lise DUFOUR-TONNI, Maire, ordonnateur des dépenses, s'est retirée de la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 16 : DEROGATION À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL – ANNÉE 2021.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** les commerces de détail à déroger à la règle du repos dominical 12 dimanches au cours de l'année 2021.

● **RETIENT** le calendrier proposé ci-dessous pour le 2^{ème} semestre 2021 :

- 29 Août 2021,
- 05 et 19 Septembre 2021,
- 17 Octobre 2021,
- 05, 12, 19 et 26 Décembre 2021.

● **AUTORISE** le principe d'un maximum de 4 dérogations pour le 1^{er} semestre 2021.

● **AUTORISE** le Maire à fixer par arrêté municipal ces 4 autres dates en fonction des évolutions de la crise sanitaire.

DELIBERATION N° 17/1 : DOMAINE PUBLIC. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT – INCORPORATION. Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Rue Roger Salengro à DENAIN (*espace vert*).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **CONSTATE** que l'emprise reprise ci-dessus n'est plus affectée à l'usage du public.
- **DECLASSE** cette même emprise du domaine public communal en vue de sa cession ultérieure.

DELIBERATION N° 17/2 : DOMAINE PUBLIC. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT – INCORPORATION. Désaffectation et déclassement du domaine public communal – Allée Henri de Nanteuil à DENAIN (*espace vert*).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **CONSTATE** que l'emprise reprise ci-dessus n'est plus affectée à l'usage du public.
- **DECLASSE** cette même emprise du domaine public communal en vue de sa cession ultérieure.

DELIBERATION N° 17/3 : DOMAINE PUBLIC. DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT – INCORPORATION. Incorporation de voiries et divers.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du classement des voiries et emprises citées ci-dessous dans le domaine public communal :

■ **VOIES COMMUNALES à caractère DE RUE :**

PARCELLE RÉFÉRENCÉE AU CADASTRE	APPELLATION VOIRIE	DÉSIGNATION DU POINT D'ORIGINE, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSÉS OU REPÈRES, DU POINT D'EXTRÉMITÉ	LONGUEUR (MÈTRES)	LARGEUR MOYENNE (MÈTRES)
AL 2583 et 2588	Rue Désandrouins	Part de la rue Ludovic Trarieux et se termine résidence Périer 2	41m	5,50m
BH 1625	Rue Désandrouins	Part de la rue Désandrouins et se termine résidence Pierre 2	28m	6m
TOTAL			69m	

● **AUTRES PARCELLES A INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC ET A RATTACHER A DES VOIES EXISTANTES :**

PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE
AS 7	9 allée Martha Desrumeaux (<i>chemin piéton</i>)	775m ²
AS 782	Parc Lebret (<i>parking</i>)	856m ²
AS 26	Allée Martha Desrumeaux	542m ²

- **FIXE** les alignements de ces voies.
- **COMPLETE** le tableau de classement des voies publiques communales.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 18/1 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – Cessions. Cession d'un immeuble non bâti à Madame ZANKO – Allée Henri de Nanteuil à DENAIN.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la cession à Madame ZANKO d'un immeuble non bâti sis allée Henri de Nanteuil à DENAIN pour une surface de 26 m², au prix de 520 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 18/2 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – Cessions. Cession d'immeubles bâtis à Monsieur et Madame BOUCHAKOUR – 7 Place Pierre Baudin et 5B rue Victor Noir à DENAIN (BD 974 et 1006). Abrogation de la délibération n° 17 du 28 Septembre 2015.

Après en avoir délibéré,

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la cession à Monsieur et Madame BOUCHAKOUR d'immeubles bâtis sis 7 place Pierre Baudin et 5B rue Victor Noir à DENAIN pour une surface globale de 337 m², au prix de 42.500 € net vendeur.

- **ABROGE** la délibération n° 17 du 28 Septembre 2015 à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

DELIBERATION N° 19 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'un immeuble bâti à la Société SOGEDIS – 11 rue des Coopérateurs à DENAIN (AE 236 pour partie et 225 pour partie).

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

- **APPROUVE** l'acquisition à la S.A.R.L. SOGEDIS d'un immeuble libre d'occupation sis 11 rue des Coopérateurs à DENAIN, cadastré section AE n^{os} 225 pour partie et 236 pour partie, pour une surface globale de 6 898m² au prix de 100.000 € net vendeur sous réserve de l'inscription de cette somme au budget de la Commune.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 20 : DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU MUSÉE MUNICIPAL SIS 9 PLACE WILSON À DENAIN.

Après en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVER** et **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, le dossier de déclaration préalable correspondant aux travaux de rénovation du Musée Municipal, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que Madame LEMOINE, Présidente de l'association des amis du Musée, n'a pas pris part au vote. Le pouvoir qu'elle détenait de Madame RYSPERT n'a pu s'exercer.

DELIBERATION N° 21 : DISPOSITIF D'AIDE D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SUR L'IMMOBILIER NEUF. Décision d'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DECIDE** d'attribuer les subventions à chaque accédant suivant :

- 1 : Monsieur Mickaël PEYEN **(5.000 €)**
- 2 : Monsieur MORELLE et Madame FLOUR **(5.000 €)**
- 3 : Monsieur et Madame DECARPIGNY **(5.000 €)**
- 4 : Monsieur LACHGUER **(5.000 €)**
- 5 : Monsieur et Madame BAHRI **(4.000 €)**
- 6 : Monsieur BROUILLARD et Madame SOULAGES **(5.000 €)**
- 7 : Monsieur COUCHY et Madame LECLERC **(5.000 €)**
- 8 : Monsieur et Madame LEVAN **(5.000 €)**
- 9 : Monsieur KORCAK **(5.000 €)**
- 10 : Madame WILLAME **(5.000 €)**

● **S'ENGAGE** les sommes nécessaires à l'attribution de ces subventions, conformément à l'autorisation d'engagement prévue à cet effet, sur la ligne 824-6745.

● **SIGNE** tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.

● **VERSE** chacune de ces subventions à l'achèvement des travaux, déclaration qui sera à transmettre par chacun des accédants ci-dessus référencés.

DELIBERATION N° 22 : DÉNOMINATION DE VOIRIE. Parc d'Activités des Pierres Blanches.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **APPROUVE** comme dénomination des nouvelles voies créées :

- **Voie 1 : boulevard de l'Industrie**
- **Voie 2 : rue Marie CURIE**
- **Voie 3 : rue Christian MONTAGNE**
- **Voie 4 : rue de l'Echangeur**

● **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° 23 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL : Plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Hauts-de-France une candidature à l'appel à projet « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».

● **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant de valider le budget et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessous :

FAMILLE DE DEPENSES	QUANTITE	COÛT TTC	COÛT HT	MONTANT DE FINANCEMENT SOLLICITE (90%)
Plants - achat des arbres et arbustes via « <i>Plantons le décor</i> »	1 092 sujets	9 257 €	7 714,17 €	6 942,75 €
Matériel - paillage, kit de protection...	détails fiches techniques	6 006,30 €	5 005,25 €	4 504,73 €
TOTAL		15 263,30 €	12 719,42 €	11 447,48 €

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions complémentaires mobilisables en accompagnement de cet appel à projets.

DELIBERATION N° 24 : RÉNOVATION URBAINE. Aide au relogement des familles.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** l'avenant à la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 35.

DENAIN, le 22 Décembre 2020.